

Convention coupon Avantage Bibliothèque du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025

Info Jeunes
Bourgogne-Franche-Comté
27 rue de la République
25000 Besançon
Tél. 03 81 21 16 10
contact@avantagesjeunes.com
avantagesjeunes.com

Entre les soussigné(e)s :

la commune

Mairie Valdahon
1 rue de l'Hôtel de Ville 25800 VALDAHON
Tél. 03 81 56 23 88
N° de siret (14 chiffres) 212 505 788 000 19
Représenté(e) par Madame Sylvie LE HIR, Maire
Courriel

Pour la bibliothèque / médiathèque

Médiathèque Brachotte de Valdahon
7 rue Chanoine Brachotte 25800 VALDAHON
Tél. 03 81 26 04 12
Responsable Madame Christèle TAVARES
Courriel bm@valdahon.com

IBAN (A joindre en version papier ou numérique)

FR21 3000 1002 00D2 5700 0000 023

Espace partenaire : *biblivaldahon / biblivaldahon1*

Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté
représenté par **M. Willy BOURGEOIS, Président,**

La Région Bourgogne-Franche-Comté représentée
par **Mme Marie-Guite DUFAY, Présidente,**

Dans le cadre de l'initiative culturelle de la Région Bourgogne-Franche-Comté dont le but est de favoriser la lecture auprès des bénéficiaires de la carte Avantages Jeunes.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Le coupon Avantage Bibliothèque

Le coupon Avantage Bibliothèque propose un abonnement gratuit d'un an en bibliothèque/mediathèque. Il est offert par la Région Bourgogne-Franche-Comté à chaque titulaire de la carte Avantages Jeunes. Il est valable une seule fois et se présente sous la forme d'un coupon détachable du livret Avantages Jeunes ou d'un coupon dématérialisé visible sur smartphone.

Article 2 : Les engagements réciproques

> La bibliothèque / médiathèque s'engage à :

- inscrire gratuitement tout détenteur de la carte Avantages Jeunes sur présentation du coupon au format papier (à conserver par la bibliothèque) ou dématérialisé (à débiter sur le smartphone du titulaire de carte Avantages Jeunes). Aucune contribution financière ne peut être demandée en plus du coupon.
- remettre à l'inscrit tout document habituellement remis aux abonnés (carte, réception, etc.) attestant de l'abonnement valable pour une année de date à date.
- afficher de façon visible les supports de communication fournis par Info Jeunes afin de faire connaître ce dispositif.
- participer aux évaluations relatives à l'impact du dispositif et à l'évolution des inscriptions des jeunes de moins de 30 ans dans les bibliothèques/mediathèques.
- bénéficier d'un budget d'acquisition en propre
- avoir un lieu dédié au livre et à la lecture
- avoir fait bénéficier le personnel d'une formation reconnue par la Bibliothèque Départementale de Prêt.

> Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté s'engage à :

- faire figurer la liste des bibliothèques et médiathèques affiliées au coupon Avantage Bibliothèque 2024 - 2025 dans différents supports de communication (Site Internet...)
- transmettre à la Région Bourgogne-Franche-Comté, deux fois par an (Janvier et septembre), les montants à rembourser aux communes sur la base des coupons « papier » reçus et des transactions dématérialisées enregistrées.

> La Région Bourgogne-Franche-Comté s'engage à :

- rembourser les coupons Avantage Bibliothèque aux bibliothèques par mandat bancaire, à raison de 5 € par coupon. Le paiement interviendra deux fois par an (1^{er} et 3^e trimestre).

Article 3 : Utilisation du coupon

L'utilisation du coupon Avantage Bibliothèque peut se faire uniquement dans les bibliothèques/mediathèques partenaires du dispositif.

Article 4 : Remboursement

Le remboursement du coupon Avantage Bibliothèque sera établi

- à partir du bordereau de remise rempli par la bibliothèque/mediathèque et accompagné des talons justificatifs au format papier d'une part,
- des transactions dématérialisées enregistrées au cours de la même période que celle indiquée sur le bordereau de remise, figurant dans l'espace partenaire de la bibliothèque/mediathèque sur avantagesjeunes.com d'autre part.

Le bordereau de remise et les talons « papier » des semestres écoulés devront être retournés impérativement avant le 31 des mois de décembre et août, à Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté – service carte Avantages Jeunes – 27 rue de la République - 25000 Besançon. Info Jeunes transmettra alors l'état des versements à effectuer à la Région Bourgogne-Franche-Comté pour le paiement. Le dispositif est géré par la Direction de la Culture, Jeunesse, Sport, Vie associative à la Région.

En cas de réclamation sur le paiement, la bibliothèque s'engage à informer Info Jeunes et la Région Bourgogne-Franche-Comté dans un délai de 2 mois maximum.

Article 5 : Durée de l'engagement

Le présent contrat est valable du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025. Il est convenu que chaque partie pourra mettre fin au partenariat par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie, en respectant un préavis de 3 mois. Tout litige concernant l'interprétation de la présente convention sera porté devant le tribunal de Besançon.

Fait en trois exemplaires, le

La commune, *Lu et approuvé*

Pour la Région

Bourgogne-Franche-Comté,
Mme Marie-Guite DUFAY, Présidente,

Pour Info Jeunes

Bourgogne-Franche-Comté,
M. Willy BOURGEOIS, Président,